



**RENTÉE
SCOLAIRE
2026-2027**

**UNIQUEMENT POUR LES
ENFANTS QUI N'ONT JAMAIS
ÉTÉ SCOLARISÉS
SUR SOULEUVRE EN BOCAGE**

**CAMPAGNE D'INSCRIPTION
DU 23 MARS AU 30 AVRIL 2026**

Pour toute **NOUVELLE INSCRIPTION**, vous devez compléter un dossier papier que vous pouvez vous procurer :

- soit en mairie déléguée
- soit en le téléchargeant sur le site : www.soulevreenbocage.fr ou sur le portail famille si vous possédez déjà un compte.

Une fois complété, ce dossier est à remettre à la mairie déléguée du lieu de l'école avec toutes les pièces indiquées.

A quelle mairie déléguée devez-vous vous adresser ?

Ecole des Sources : mairie déléguée de Campeaux

Ecole Arc-en-Ciel : mairie déléguée du Bénv-Bocage

Ecole du Courbençon : mairie déléguée du Tourneur

Ecole le Petit Prince : mairie déléguée de St-Martin des Besaces

Ecole de la Fontaine au Bey : mairie déléguée de la Graverie



**La commune réinscrit automatiquement les
enfants déjà scolarisés et ouvrira le portail famille
pour l'année scolaire 2026-2027 courant juin.**